Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 34 (1954)

Heft: 3

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

L'action en faveur du commerce extérieur. - Le DU MOIS Rapport de la Commission Nathan sur la disparité des prix

français par rapport aux prix étrangers conclut à la nécessité de faire disparaître progressivement les contingentements qui sont depuis vingt ans responsables de la cherté des prix et de la sciérose de l'économie. Les impôts indirects devraient être également diminués pour favoriser la baisse des prix de vente, la charge fiscale étant reportée sur les impôts directs.

Les journées du commerce extérieur ont permis aux parlementaires, techniciens et professionnels de procéder à de fructueux entretiens à la veille d'importantes décisions : taux de libération des échanges dans le cadre de l'O. E. C. E., réforme fiscale, aide gouvernementale en matière d'exportation.

FINANCES

Remboursement anticipé de certains prêts américains. — Grâce à l'abondance relative de ses avoirs en devises, le Gouvernement a pu rembourser par anticipation .

60 millions de dollars à l'Export Import Bank (mobilisation des commandes off shore);

- 50 millions de dollars aux banques américaines (prêt de

Le Fonds de stabilisation des changes posséderait actuellement près de 250 millions de dollars.

FISCALITÉ

Les charges ne sont pas plus fortes en France que dans les pays voisins. - Du rapport Nathan, il est intéressant de détacher le tableau des charges de la fiscalité et de la parafiscalité par rapport au produit national brut, tel qu'il a été établi par les experts :

						Charges fiscales	Charges parafiscales
						—	_
France						23 %	31,2%
Allemagne.			9.			25,5 %	33 %
Angleterre						29,6%	32,7 %
Italie						20 %	25,6%
U.S.A						22,3 %	24,7 %

Mais ces chiffres n'ont qu'une valeur absolue. Pour en apprécier l'incidence exacte et faire des comparaisons valables. il faut tenir compte de la productivité et du niveau de vie de chaque pays et de la répartition interne de ces impôts (directs ou indirects).

PRODUCTIVITÉ

Les crédits du Fonds national de la productivité vont être distribués. — 5 milliards de francs sont théoriquement à la disposition des entreprises désireuses de développer leur productivité (abaissement des prix de revient, meilleure organisation de la distribution, mise en œuvre de techniques

Bénéficiaires éventuels : petites et moyennes entreprises. Durée: 7 ans maximum.

Taux : 6%.

C'est le Crédit national qui, en liaison avec le Commissariat général à la productivité assurera la gestion de ces prêts. Dans toute la mesure du possible on s'efforcera d'y associer le banquier de l'entreprise.

FORTUNE

Le patrimoine français à l'étranger se reconstitue. -NATIONALE Après être tombé au plus bas après la guerre et les réquisitions de 1946-47, le portefeuille étranger s'est lentement

reconstitué. En 1952, les revenus des participations françaises à l'étranger ont atteint 99 millions de dollars soit 35 milliards de francs. Si l'on déduit les 45 millions de dollars versés en rémunération des investissements étrangers en France, il reste un solde net de 54 millions, soit 20 milliards de francs, ce qui représente plus du double du produit net du tourisme au cours de cette même année.

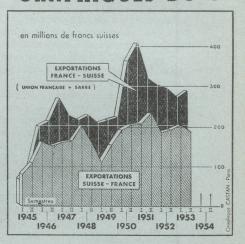
Des succès flatteurs pour la technique française. - AMOJUR-Une locomotive électrique de série bat le record du monde PRIOPRE de vitesse : 243 kilomètres à l'heure sur la ligne Paris-Dijon.

- La Compagnie Française des Pétroles obtient des résultats prometteurs dans la prospection des gisements sahariens; elle est appelée d'autre part à participer aux côtés de l'Anglo-Iranian, de la Royal Dutch et des grandes Compagnies américaines au nouveau Consortium International du Pétrole d'Iran.
- L'Inde passe d'importantes commandes à l'industrie aéronautique française.
- En Irak un marché de 9 milliards est enlevé par un groupe français d'entreprises de travaux publics.

BOURSE Ferme etactive. -

Les craintes d'un fléchissement des cours après la progression enregistrée en janvier et février ne se sont pas vérifiées. Les titres français surtout sont restés très achalandés et les obligations ont de leur côté continué às'apprécier; l'accueil fait à l'émission des parts de production d'Électricité de France (30 milliards déjà souscrits) est révélateur de l'attitude nouvelle du marché financier.

COM GRAPHIQUES DU



COURS ET INDICES FRANÇAIS Chiffre du mois Chiffre de l'année Dernier chiffre précédent précédente 2.980 15 mars 15 févr. 15 févr. 3.730 85,25 5 févr. déc. 53 ler janv. 209 150 61,9 5 mars janv. 53 ler févr. janv. 54 ler févr. 67,1 déc. 53 janv. 54 janv. 53 févr. 53 janv. 54 févr. 54 179 138,6 174 janv. 54 nov. 53 nov. 53 déc 53 déc. 53 févr. 54 déc. 53 déc. 53 144,1 14,8 44,0 143,2 15,1 44,0 129 févr. 53 déc. 52 déc. 52 146,6 14,7 44,6 130 janv. 53 janv. 53

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

FINANCES

Comptes de la Confédération — Pour 1953, les recettes PUBLIQUES de la Confédération se sont élevées à 2.032 millions de fr. s. alors qu'elles étaient inscrites au budget pour 1.818 millions. Le surplus de 214 millions est dû pour 132 millions à l'augmentation des recettes fiscales.

Les dépenses pour la même année ont été de 2.004 millions alors qu'elles étaient inscrites au budget pour 2.058 millions. Il y a donc une réduction des dépenses de 54 millions dont 25 millions sont constitués par les économies faites par le département militaire.

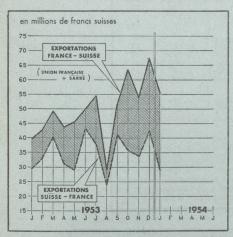
Au total au lieu du déficit budgeté de 240 millions de francs, il ressort un boni de 28 millions.

Finances cantonales - Les résultats pour 1953 de plusieurs cantons, entre autres spécialement Genève et Zurich, font entrevoir une situation financière très saine et les bonis permettent de croire à une diminution d'impôts pour l'année prochaine.

Ces résultats favorables sont dus au fait que la matière imposable, revenu et fortune, a sensiblement augmenté par

suite de la prospérité économique.

IMERCE FRANCO-SUISSE



Régime transitoire des finances fédérales. 12 février 1954 le Conseil fédéral a publiéson message à l'assemblée fédérale concernant le régime financier de 1955 à 1958. En effet, après que le peuple suisse eut rejeté, le 6 décembre 1953, le projet de réorganisation des finances fédérales, il est deven|u nécessaire pour permettre au

COURS ET INDICES SUISSES Chiffre du mois précédent Chiffre de l'année précédente Dernier chiffre 15 févr. 15 févr. janv. 54 3° trim. 53 déc. 53 janv. 54 janv. 54 3° trim. 53 Cours pièce or 20 fr. s.... Cours billet 100 fr. fr. . . . 15 mars 15 mars févr. 54 4e trim. 31,5 1,16 346,2 15 mars 15 mars févr. 53 4° trim. 39,25 1,08 323,1 1,15 340,3 Cours billet 100 fr. fr. Ind. gén. actions. . . Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant) . Chômeurs total. . . . Ind. prix de gros (1939 = 100). Coût de la vie (1939 = 100). Ind. salaires hor, réels (1949 = 100). Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.) . . Voyageurs (millions) . . Ind. import. (1938 = 100) . Ind. export. (1938 = 100) . 53 janv. 54 févr. 54 févr. 54 4° trim. 53 4° trim. 52 janv. 53 févr. 53 févr. 53 4° trim. 52 123 170.1 169.8 169.5 114.7 113,7 janv. 54 janv. 54 févr. 54 févr. 54 déc. 53 déc. 53 janv. 54 janv. 54 janv. 53 janv. 53 févr. 53 févr. 53

gouvernement de préparer un nouveau projet, de proroger le régime transitoire actuellement en vigueur depuis 1951 et qui devait prendre fin le 31 décembre 1954.

Selon les déclarations de M. le Conseiller fédéral Streuli, nouveau chef du Département fédéral des finances, seule une prorogation sans aucun changement du régime actuel entre en ligne de compte car il faut absolument instituer une sorte de trêve pendant laquelle on pourrait discuter en toute tranquillité du régime définitif. En conséquence le Conseil fédéral demande le maintien du droit en vigueur jusqu'au 31 décembre 1958.

Le Conseil des États se prononcera sur la prorogation du régime transitoire dans sa session de mars et, vraisemblablement, le Conseil national dans sasession de juin. La consultation populaire qui devra suivre les décisions parlementaires aura donc probablement lieu au début de l'automne.

Impôt compensatoire. - Selon un arrêté du Conseil IMPOT fédéral du 19 février 1954, l'impôt compensatoire - qui frappe les grandes entreprises du commerce de détail et les magasins à succursales multiples - sera perçu pour la dernière fois en 1954. Institué en 1940, cet impôt doit disparaître automatiquement lorsqu'il aura rapporté à la Confédération une somme de 140 millions de francs. Comme la perception intégrale de cet impôt aurait cette année provoqué certainement un dépassement de cette somme, l'arrêté précité du Conseil fédéral stipule que pour 1954 l'impôt compensatoire sera perçu seulement pour les 2/3 de son montant.

Position de la Suisse dans l'U. E. P. - Pour février, le U. E. P. solde actif de la Suisse dans l'U. E. P. s'est élevé à 32,9 millions de francs. A fin février, l'excédent cumulatif de la Suisse était de 1.436 millions de francs représentant le 87,6 % de son quota de 1.639,8 millions. Le crédit de la Confédération s'accroît de ce fait à 827,5 millions de francs.

A l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Nationale Suisse, M. le Dr Muller, Président de cet institut, a démontré dans son allocution tous les avantages que la Suisse retire de sa participation à l'U. E. P., avantages qui favorisent tous les domaines de l'économie. Il a exprimé le vœu que l'U. E. P. soit renouvelée à son échéance du 30 juin prochain, mais toutefois en apportant au système certaines modifications destinées à éviter l'accroissement continu des excédents cumulatifs de certains pays comme la Suisse.

Résultats de février. - Alors que le mois de janvier COMMERCE avait laissé un excédent d'importations de 57,3 millions. le mois de février a de nouveau enregistré un léger excédent d'exportations de 5,4 millions. Toutefois pour les deux premiers mois de cette année, notre balance commerciale est déficitaire de 52 millions de francs, alors qu'à la même époque de l'an passé elle était active pour 16,9 millions.

Salon de l'automobile. - Le 24e salon de l'automobile S A L O.N se tient à Genève du 11 au 21 mars. Il groupe 517 exposants DE L'AUTO et 142 marques, de 14 pays producteurs.